

Envoi : 21/03/2017

Réception par le Préfet : 21/03/2017

Publication : 24/03/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-2-10-1

Séance du vendredi 17 mars 2017

RAPPORT CADRE - POLITIQUE DE PREVENTION SPECIALISEE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, en ses articles L121-2 et L221-1 précisant la mission du Département en matière de prévention spécialisée et visant à prévenir la marginalisation, à faciliter l'insertion ou la promotion sociales des jeunes et des familles,
- VU l'arrêté du 4 juillet 1972 n°76/26 bis et ses circulaires d'application relatifs aux clubs et équipes de prévention,
- VU le rapport d'évaluation de la politique départementale de prévention spécialisée d'août 2016,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de sa réunion du 3 mars 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide, telles que détaillées dans le rapport ci-joint, les orientations prioritaires du Département en matière de prévention spécialisée, le processus de gouvernance et le mode de partenariat entre le Département, les clubs de prévention et les partenaires du territoire,
- désigne un Conseiller départemental titulaire par territoire amené à présider les comités de pilotage locaux :
 - pour le territoire de MULHOUSE : Madame Fatima JENN,
 - pour le territoire de COLMAR : Madame Brigitte KLINKERT,
- donne délégation à la Commission Permanente pour définir les ajustements éventuels de la politique de prévention spécialisée.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité